

Le Timbre de Trois Sous Restera Probablement en Vigueur

La taxe de guerre sur les lettres représente environ six millions de dollars par année et elle semble faire l'affaire du ministre des finances. — Aux Etats-Unis le timbre de deux sous redeviendra en force le 1er juillet.

L'autre jour, à la Chambre des Communes, un député demandait au gouvernement s'il était au courant du fait que le timbre de deux sous pour les lettres ordinaires et celui d'un centin pour les lettres envoyées décachées étaient pour être remis en vigueur le 1er juillet prochain aux Etats-Unis. Si oui, le gouvernement avait-il l'intention d'adopter un taux semblable, cette année pour le Canada? L'honorable M. Rowell répondit que la chose était arrivée aux oreilles du gouvernement et ce qu'il se proposait de faire à ce sujet ne serait divulgué que lors du discours sur le budget. C'est là à peu près la seule satisfaction que l'on obtient de demandes semblables touchant ce que se propose de faire un gouvernement, surtout s'il s'agit d'une matière se rattachant à son revenu; il ne vous reste donc plus qu'à chercher vous-même les raisons qui pourraient porter le gouvernement à faire quelque chose à ce sujet.

Le taux réduit est profitable

Le fait que les Etats-Unis sont à la veille de revenir au tarif postal de l'avant-guerre ne doit pas nécessairement nous affecter beaucoup, à une exception près. Le taux réduit est déjà en vigueur depuis le 2 novembre 1917, et le public américain a semblé satisfait de la chose; tout simplement parce que la poste américaine avait un surplus de dix-neuf millions de dollars l'an dernier, soit le double environ du plus grand surplus enregistré antérieurement, et, aux Etats-Unis, les surplus sont rares.

Le timbre additionnel d'un sou imposé sur les lettres du Canada n'est pas l'oeuvre du ministère des postes; c'était une taxe de guerre, dont le ministre des finances devait assumer la responsabilité. Cette taxe a rapporté un revenu additionnel de six millions de dollars par année; et six millions de dollars comptent dans le budget d'un ministre des finances qui a devant ses yeux un déficit d'une centaine de millions entre ses revenus et les montants qu'il a à sa disposition. Il est très peu probable que cette taxe sera enlevée cette année. Personne ne s'en est plaint beaucoup, et elle ne paraît pas être un lourd fardeau sur le public en général.

Il a été d'un grand secours

Bien que le ministère des postes ait accusé un surplus de trois millions de dollars l'an dernier, si l'on prend en considération le fait qu'environ six millions de son revenu proviennent de cette taxe de guerre, on peut déduire qu'il aurait eu un déficit d'environ trois millions si l'on n'avait pas imposé cette taxe. Pendant la guerre, le ministère a eu à faire face à des conditions très difficiles. Un grand nombre de timbres ont servi non seulement à des gens en dehors du pays, mais tout le travail colossal qu'ils ont occasionné au ministère des postes était fait gratuitement; en plus de cela, il ne faut pas oublier que le ministère a eu à supporter un double fardeau de dépenses par suite du fait que les employés d'outre-mer ont retiré leur salaire régulier, et qu'il fallait leur garder quand même leur position pour lorsqu'ils reviendraient au pays.

Le système remis en vigueur

Un autre facteur important dans la réduction des recettes du ministère des postes a été le fait que le revenu retiré des colis postaux avait été supprimé; on a constaté, par exemple, que la Russie, le Japon et certains autres pays employaient ce système sur une grande échelle, parce qu'il était pour eux moins dispendieux que le service fait par les océaniques. Ce système est redevenu aujourd'hui en vigueur presque partout, excepté en Russie et dans certaines parties des Balkans où la paix ne règne pas encore.

Les dépenses du ministère des postes ont considérablement augmenté, pendant que la source de ses revenus diminuait. Avec une augmentation totale d'environ un million et trois-quarts dans les dépenses, pour l'année finissant en mars 1918, plus des deux-tiers de ce montant ont servi à payer des augmentations de salaire.

La Grande-Bretagne n'a pas imposé une taxe de guerre sur les lettres, comme nous l'avons fait; elle a préféré fixer son taux à trois cents par lettre. En France, le taux postal était de cinq sous par lettre, et par suite du règlement du traité postal international, ce taux ne pouvait être augmenté pour les lettres adressées à l'étranger. En Grande-Bretagne, rien n'indique actuellement que l'on reviendra au taux d'avant-guerre.

Rien de défini à ce sujet ne sera connu avant le discours sur le budget, et l'on ne s'attend pas à ce que la taxe de guerre sur les lettres soit enlevée.

MARCHONS DE L'AVANT.

"Je crois que la chose la plus prudente qu'un homme d'affaires puisse faire est de marcher de l'avant." Ainsi s'exprimait M. Thomas Edison lors de son 72ième anniversaire de naissance. En effet le public acheteur est anxieux d'acheter. Les affaires dans les grands magasins pendant les mois de janvier et février ont été des plus prospères. Le pouvoir d'achat du public est énorme, et tout le monde semble avoir foi dans l'avenir. L'une des difficultés à surmonter est que le marchand qui se croit plus sage que les autres a peur de marcher de l'avant. Nous les mettons en garde, car, par exemple, l'homme qui fait de la spéculation, et qui s'attend toujours d'acheter au plus bas prix, et de vendre au plus haut, est généralement désappointé. La même chose s'applique dans le commerce. Il est vrai que nous traversons une période de reconstruction, là où les prix des différentes marchandises sont en train de s'équilibrer de nouveau et de trouver leur juste base d'après l'offre et la demande. Cependant les hommes de progrès ne s'arrêtent pas tout court pour attendre que la période de réajustement soit passée. Celui qui adopterait cette politique perdrait certes plus qu'il ne gagnerait. Nous recommandons certes la prudence, mais nous croyons qu'en ce moment l'homme d'affaires le plus prodent est celui qui marche de l'avant. Il ne doit pas craindre de prendre des commandes, et d'acheter les marchandises dont il a besoin pour les remplir.

A VENDRE — MAGASIN GENERAL — ETABLI DEPUIS 92 ANS. — Propriété de campagne à vendre à Sainte-Elizabeth, Comté de Joliette, avec Magasin Général, établi depuis 92 ans. Cause, santé. Vendra à bonnes conditions. S'adresser au Propriétaire: **A. H. BEAULIEU, SAINTE-ELIZABETH, CO.**